

**AFFAIRE N° 11. - Demande de bourses communales présentée par  
Madame Veuve Marc MAYER**

**Le Maire donne lecture du rapport.**

**Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,**

**Par sa lettre en date du 21 Septembre dernier Madame Veuve Marc MAYER a sollicité l'octroi d'une bourse communale pour deux de ses enfants: Gilberte-Yvette et Jean.**

**L'intéressée est veuve de fonctionnaire et perçoit une retraite de 49.345 Frs par trimestre, soit 16.445 Frs par mois. Elle perçoit mensuellement des allocations familiales d'un montant de 55.583 Frs pour sept enfants à sa charge.**

**Ses ressources sont évidemment insuffisantes pour élever sa nombreuse famille et j'estime qu'on pourrait lui accorder le bénéfice d'une bourse communale pour deux de ses enfants.**

**Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix. Je dois ajouter que le montant de la bourse serait de 9.000 Frs l'an par enfant.**

**Les crédits nécessaires au paiement seront prévus au chapitre 943 article 555 du budget 1968.**

**Adopté à l'unanimité.**

*Approuvé*  
*A Paris le 6 Février 1968*  
*P. Le Prefet*  
*Le Secrétaire Général pour*  
*Affaires Economiques*  
*Signé: J. Chevance*